

Règlement Color'Ski d'Orcières 2023

1. Organisation

La Color'Ski d'Orcières est organisée par l'Office de Tourisme d'Orcières. L'événement se déroulera le dimanche 02 avril 2023 sur le domaine skiable d'Orcières Merlette 1850.

2. Principe

Un équivalent de la célèbre Color Run, mais à skis. Une descente amusante et pigmentée dont l'enjeu est de braver les jets de poudre colorée en passant des « portes ». A l'arrivée, chaque participant jette son propre sachet de poudre provoquant une explosion de couleur, le tout dans une ambiance musicale. Durant le parcours, un parcours d'obstacles (faciles) est à franchir pour le plus grand bonheur de tous.

Les participants à la Color'Ski d'Orcières s'élanceront tous en même temps. A visée festive et ludique principalement, la descente ne comportera ni chronométrage ni classement.

Un filtrage sera effectué avant chaque obstacles, les passages se faisant dans l'ordre d'arrivée afin de faciliter leur franchissement. Si une personne ne parvient pas à franchir un obstacle au 2ème essai, elle a la possibilité de l'éviter.

4. Inscriptions

Les inscriptions se font comme suit :

- **Cas 1** : Par le site internet de l'Office de Tourisme d'Orcières jusqu'au dimanche 02 avril 2023, jour de la Color'Ski d'Orcières, avant 11h et sous réserve de places encore disponibles (limité à 200 places).
- **Cas 2** : à l'Office de Tourisme d'Orcières directement jusqu'au dimanche 02 avril 2023, jour de la Color'Ski d'Orcières, avant 11h et sous réserve de places encore disponibles (limité à 200 places).

Les inscriptions sont ouvertes à tout public de **niveau 3ème étoile minimum, une autorisation parentale est demandée pour les participants mineurs.**

5. Tarifs

Inscription à la course :

- Soit 10€/personne comprenant le sac participant (hors pass remontées mécaniques). Les participants devront être en possession du forfait permettant l'accès aux remontées mécaniques le dimanche 02 avril 2023
- Soit 30€/personne qui comprend le forfait journée + l'inscription à la course (au lieu de 49,50€), la car pourra être directement prise à l'Office de Tourisme d'Orcières en même temps que le retrait du sac (+2€ de caution pour la keycard).

6. Retrait des sacs participants :

Le retrait des sacs participants se fait le dimanche 02 avril 2023 à l'Office de Tourisme avant 11h00.

Le sac est composé :

- D'une combinaison de protection ;
- D'un sachet de poudre de couleur (à conserver jusqu'à l'explosion de couleurs) ;
- D'une protection respiratoire (masque ou tour de cou).

7. Équipement obligatoire

Les participants devront être en possession au départ de la course :

- D'une combinaison de protection (fournie) à porter en dernière couche vestimentaire ;
- D'une protection respiratoire (fournie) ;
- D'un casque de ski pour le passage des obstacles (non fourni) ;
- D'un masque de ski pour protéger les yeux (non fourni).

Le non-port de l'un de ces équipements entraîne l'impossibilité de prendre le départ.

8. Lors de l'événement

Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du ski et n'emprunter l'itinéraire proposé, y compris les obstacles, que sous son entière responsabilité et appréciation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et le programme des animations, notamment pour des raisons de sécurité.

9. Responsabilité - Assurance

Chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile. Tout incident ou dégradation des tenues survenues sur le parcours sera sous la responsabilité du participant et en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable. Il convient ici de rappeler que le secours sur piste est payant et qu'Orcières SEMILOM, exploitant du domaine skiable, propose des assurances spécifiques en vente aux caisses.

10. Droits à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

11. Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.